



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

OBJET : **APPROBATION DES TARIFS 2017 DU SERVICE DE**
L'ASSAINISSEMENT

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc Procuration
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy Procuration jusqu'à la question n° 08
MASINI Jocelyne Procuration
PONTET Anthony Procuration
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René Absent
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte Procuration
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24 jusqu'à la question n° 08 puis 25
Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 08 puis 09
Absent à la séance : 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Il est proposé de maintenir en 2017 les tarifs communaux de l'Assainissement en vigueur en 2016 (abonnement et redevances). Le forfait journalier de consommation assainissement fait l'objet d'un réajustement sur une base de consommation annuelle de 100 m³ (tarif en diminution de - 0.14 %).

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a fait part de sa diminution de - 3,12 % du tarif 2016 concernant la «Redevance modernisation réseaux».

L'évolution de la facture domestique globale de l'eau et de l'assainissement (pour une consommation de 120 m³/an) sera de - 0,19 % (- 0,66 € TTC) aux taux de TVA en vigueur en décembre 2016.

En cas de nouvelles évolutions des taux de TVA adoptées par le gouvernement au 01/01/2017, celles-ci seront appliquées sur les montants HT des abonnements et redevances des services de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux redevances Agence de l'Eau.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le maintien des tarifs des redevances et abonnement qui vous est soumis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - M. Lepoittevin - **Abstentions** : M. Garella (02)/ M. Rigaud/Mme Biggi-Conti/M. Amic/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver les tarifs de la redevance du Service de l'Assainissement pour l'année 2017 comme suit :

	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Evolution	En %
Tarif domestique par m ³ en €HT	0,903 €	0,903 €	0 €	0%
Tarif service public, le m ³ en €HT	0,4592 €	0,4592 €	0 €	0%
par indice compteur Abonnement journalier en €HT	0,02484 €	0,02484 €	0 €	0%
Consommation journalière forfait assainissement en €HT (hors abonnement assainissement journalier et redevance modernisation réseau - base 100 m ³ /an)	0,24775 €	0,24740 €	-0.00035 €	-0,14%

ARTICLE 2 : Que les recettes correspondantes seront constatées sur le budget du Service de l'Assainissement – section exploitation – article 70111.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 13 DEC. 2016

AFFICHEE LE : 13 DEC. 2016

ACCUSE RECEPTION PAR LA SOUS PREFECTURE LE :

13 DEC. 2016